



Procès-verbal décisionnel de la séance du Conseil général de L'Abergement du 13 décembre 2021

1. Budget 2022 : préavis municipal 03/2021, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

- d'adopter le budget 2022, se bouclant par un excédent de charges de Fr. 20'279.- tel que présenté par la Municipalité.

2. Préavis municipal n° 04/2021 concernant l'autorisation générale de plaider, rapport de la commission de gestion ; discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires ou administratives.

3. Préavis municipal n° 05/2021 concernant l'autorisation à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pendant la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion ; discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pendant la législature 2021-2026 jusqu'à un montant de Fr. 50'000.- par cas.

4. Préavis municipal n° 06/2021 concernant l'autorisation de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et à octroyer des servitudes de passage de minime importance, rapport de la commission de gestion ; discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence d'un montant maximum de Fr. 20'000.- et d'octroyer des servitudes de passage de minime importance (par exemple électricité, télé-réseau, etc.).

5. Préavis municipal n° 07/2021 concernant la fixation du plafond d'endettement brut pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion ; discussion et décision

A la majorité (1 avis contraire), le Conseil général décide :

- de fixer le plafond d'endettement brut pour la législature 2021-2026 à Fr. 3'600'000.-.

6. Adoption du règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : préavis municipal 08/2021, rapport de la commission permanente, discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

Article 1 : d'abroger le principe de calcul des émoluments issus de l'ancien règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions daté du 18 décembre 1981,

Article 2 : d'adopter, tel que présenté, le nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

7. Préavis municipal n° 09/2021 concernant l'assainissement de la butte de tir du stand de L'Abergement, rapport de la commission de gestion ; discussion et décision

A la majorité (2 avis contraires et 1 abstention), le Conseil général décide :

- d'octroyer à la Municipalité, un montant de Fr. 111'000.- pour la réalisation des travaux.

8. Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de M. Christopher Bunting, démissionnaire

M. Gilbert Lambercy est nommé par applaudissements.

9. Nomination d'un/e suppléant/e à la commission permanente

Mme Ambre Piguet est nommée par applaudissements.

Pour le Conseil général de L'Abergement :

La présidente


Irène Wartenweiler



La secrétaire


Delphine Humblet